

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2023

---

<b><u>Présent-e-s</u></b>	:	Mme Myriam	BOUCRIS	BA	Présidente
		Mme Anne	ANTILLE	C&E	Vice-présidente
		Mme Patricia	MESSERLI ALOUAN	LR+	Secrétaire Bureau
		M. Marc	BOYMOND	C&E	Conseiller
		Mme Corinne	BRECHBÜHL MOLNARFI	BA	Conseillère
		M. Vincent	BUHAGIAR	C&E	Conseiller
		Mme Véronique	CRETENAND	C&E	Conseillère
		M. Christian	FREY	BA	Conseiller
		M. Benoît	GAUD	C&E	Conseiller
		M. Jean-Claude	MARCHAND	Indépendant	Conseiller
		M. Ginior	RANA ZOLANA	LR+	Conseiller
		Mme Stéphanie	REUSSE	BA	Conseillère
		M. Urs	SCHNEUWLY	LR+	Conseiller
		Mme Raphaëlle	WENGER	BA	Conseillère
		Mme Sylviane	SCHRAG	C&E	Conseillère
		M. Nicolas	VERNAIN-PERRIOT	BA	Conseiller
		Mme Béatrice	GUEX-CROSIER	C&E	Maire
		M. Conrad	CREFFIELD	LR	Adjoint
		M. Luc	LAVARINI	C&E	Adjoint
		M. Claude	CROTTAZ		Secrétaire général
<b><u>Excusé</u></b>	:	M. Alexandre	KRASNOSELSKI	Indépendant	Conseiller
<b><u>Procès-verbaliste</u></b>	:	M. Philippe	BERGER		

---

BA : Bardonnex Alternative

C&E : Centre et Entente

LR+ : Libéral, Radical et Plus

---

**Mme M. BOUCRIS** (ci-après, Mme la Présidente) ouvre la séance à 20h30 et remercie les conseillers municipaux et les conseillères municipales, ainsi que le public, de leur présence. Elle salue, par ailleurs, Mme le Maire, ses adjoints, M. le Secrétaire général ainsi que le procès-verbaliste. Elle annonce ensuite l'absence de M. A. KRASNOSELSKI, qui est excusée.

## Ordre du jour

1. Approbation de l'Ordre du jour
2. Approbation du P.V. de la séance du 20 juin 2023
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications de Madame le maire et des adjoints
5. Rapport des présidents des commissions
6. Projets de délibération, résolution, motion :
  - 6.1 *P-D-1553 – Crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 1'649'314,49 pour réaliser des amortissements complémentaires*
  - 6.2 *P-D-1554 – Crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 20'000,- destiné à financer les dépenses liées à la relocation des associations utilisatrices de la salle communale dans d'autres locaux*
  - 6.3 *P-R-1071 – Pour une ou plusieurs solutions de substitution aux cartes journalières CFF des communes*
7. Pétition du Groupe d'habitants du bas du village de Bardonnex
8. Décisions de l'assemblée générale de l'ACG du 21 juin 2023 soumises au droit d'opposition des Conseils municipaux en vertu de l'art. 79 LAC
9. Propositions individuelles, questions et divers
10. Calendrier

### **1. Approbation de l'ordre du jour**

Mme la Présidente demande si des modifications à l'ordre du jour sont proposées ?

**Mme S. REUSSE** indique que son groupe souhaite mettre à l'ordre du jour la lettre de démission de Christian HOTTELIER, qui quitte la FCBL, ainsi qu'idéalement la nomination ce soir de son remplaçant afin qu'il puisse participer le plus vite possible aux séances de la Fondation.

**Mme B. GUEX-CROSIER** précise qu'il n'a pas encore officiellement démissionné et qu'il a indiqué la date du 12 septembre 2023. Par conséquent, elle estime qu'il serait plus opportun d'attendre que cette date soit passée pour nommer un successeur.

**Mme S. REUSSE** en prend bonne note et annonce qu'elle retire sa demande.

Comme aucune autre remarque n'est formulée sur l'ordre du jour, Mme la Présidente le déclare approuvé.

### **2. Approbation du P.V. de la séance du 20 juin 2023**

**M. U. SCHNEUWLY** indique que son nom n'apparaît pas dans la liste des conseillers municipaux présents. Il précise par ailleurs avoir promis lors de sa prestation de serment et non juré comme cela est écrit au procès-verbal.

Comme aucune autre remarque n'est formulée sur le procès-verbal, Mme la Présidente le déclare approuvé, sous réserves de l'insertion des modifications demandées, et remercie son auteur.

### **3. Communications du Bureau du Conseil municipal**

Mme la Présidente indique que le Bureau n'a pas de communications à présenter au CM.

### **4. Communications de Madame le maire et des adjoints**

**Mme B. GUEX-CROSIER** communique au Conseil municipal les points suivants :

- *Naturalisation*

L'Exécutif a procédé à la naturalisation d'une jeune femme d'origine colombienne.

- *Engagement d'un nouveau Secrétaire général*

Le processus de recrutement est terminé. L'Exécutif a procédé à l'engagement de M. Dominique GUENERET. Nous aurons l'occasion de vous le présenter lors d'une prochaine séance. Il prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> novembre 2023.

- *Rencontre avec le département*

Suite au vote favorable de votre Conseil, pour le crédit de construction de l'école, l'Exécutif est allé à la rencontre du Département du territoire afin de prendre langue et de rappeler toute l'importance de notre projet d'école au vu, notamment des constructions à venir. Bien que la commune ait été contactée par le Service de votations et par un groupe politique pour obtenir des informations quant à l'adoption de cette délibération, à savoir si le vote avait été unanime ou très disputé, mais aussi pour connaître le terme du délai référendaire, l'Exécutif n'a pas été informé d'une démarche de référendum. Cependant, il reste encore quelques jours.

- *Ouverture retardée – Douane de Landecy*

Avec nos communes voisines de Troinex, Plan-les-Ouates et Perly, nous avons écrit au nouveau magistrat en charge de la mobilité afin de lui rappeler notre souhait de voir l'ouverture de la douane de Landecy retardée. Il nous a fixé rendez-vous pour le 9 novembre prochain. Cela nous permettra d'échanger sur la mobilité et le trafic de transit dans les communes de Genève-Sud. À cet égard, je vous annonçais en juin un rendez-vous avec le magistrat du département de la santé et des mobilités. Celui-ci est fixé au vendredi 6 octobre prochain. Cela sera l'occasion de traiter de la mobilité d'une manière plus large sur notre commune.

- *Pétition*

Je pense que vous avez toutes et tous vu les affiches relatives à la pétition qui demande une piste cyclable sur la route d'Annecy entre Croix-de-Rozon et la route de Drize. Comme j'ai pu l'exprimer à la journaliste qui m'a contactée, cela fait des années que la commune remonte cette problématique au Canton, notamment au travers de la résolution R-1049 votée à l'unanimité le 10 mars 2020 par votre Conseil municipal. Il semble que la voix de ces jeunes ait été entendue et j'espère que cela sera un encouragement à leur engagement dans les institutions.

Nous avons été informés par l'office cantonal des transports qu'il ouvre une enquête publique dans le but de limiter la vitesse sur la route d'Annecy à 50km/h. Les explications sont : « Pour des raisons de sécurité routière et en l'absence d'aménagement pour les cyclistes, la vitesse à la route d'Annecy, sur son tronçon compris entre les entrées de localité de Drize et de Croix-de-Rozon, est limitée à 50 km/h pour tous les véhicules. »

À l'échéance du délai de l'enquête publique, soit dans 30 jours, s'il n'y a pas d'opposition ou de recours, la mesure entrera en force.

- *ONG Solidar Suisse*

Le 24 août dernier, je me suis rendue à Lausanne, avec le Secrétaire général, pour la cérémonie du rating des communes suisses de l'ONG Solidar Suisse.

Il s'agit d'une ONG suisse active dans la coopération au développement et l'aide humanitaire. Bardonnex a reçu un diplôme de participation au rating des communes suisses. Bardonnex figure à la 13<sup>e</sup> place du classement romand.

Je crois que la commune peut être fière et n'a pas à rougir de ce qu'elle a mis en place depuis des années pour tendre vers des achats durables, mais également en matière d'aide au développement.

Ce résultat est vraiment le fruit des décisions prises depuis 2005 déjà et du travail fourni par l'administration qui veille à appliquer les décisions, même si elles datent de presque 20 ans.

Cela est par ailleurs relevé dans le rapport du rating des communes en ces termes : « Néanmoins, quelques petites communes sortent du lot : Bardonnex (GE), 2'500 habitants, obtient 32 points. La

commune dispose de directives pour les achats publics et effectue une analyse des besoins sous forme de check-list ».

Bardonnex fait partie des communes qui ont obtenu le maximum de points pour l'aide au développement. En comparaison avec 2022, la contribution de la Confédération s'est élevée à 0,56 %. Ce qui nous a valu une mention spéciale dans le rapport du rating puisque seules six communes ont obtenu le maximum de points sur les montants alloués à la coopération au développement : Bardonnex, Bâle, Bellevue, Carouge, Chêne-Bougeries et Zurich.

À cet égard, j'ai été sollicitée par Solidar Suisse pour faire une intervention lors de la cérémonie du rating. J'ai pu mettre en avant toutes les actions menées par la commune lors de ma présentation de la politique d'achats durables et des enjeux pour Bardonnex. Je dois avouer que les présents, et particulièrement la Fédération vaudoise de coopération, ont été intéressés par ce retour d'expérience d'une commune de moins de 3'000 habitants.

- *Halle artisanale*

En raison d'une sous-location non autorisée, la commune a résilié le bail d'un locataire de la halle artisanale. Si vous deviez être interpellé, je vous propose de renvoyer les questions à la mairie. En raison d'une probable procédure, il n'y a pas lieu de donner plus d'information à ce stade.

- *Rencontre avec la Police cantonale et les APM*

Le 23 août dernier, j'ai rencontré, avec le Secrétaire général, les responsables du poste de Carouge et des APM de Plan-les-Ouates. Nous avons évoqué le bilan criminalité et brigandage de notre commune. D'emblée, ils ont tenu à nous rassurer en disant qu'un acte pénalement répréhensible est toujours un acte de trop, mais que sur Bardonnex, il n'y a pas de mesures particulières à prendre.

Ils m'ont également précisé que la plateforme douanière impactait fortement cette statistique, notamment au niveau des affaires de stupéfiants.

Au vu du nombre de cambriolages, qui est quasi égal à celui des années précédentes, alors que nous ne sommes qu'en août, nous avons décidé de faire un rappel dans le journal communal des petits gestes qui font penser qu'il y a une présence dans la maison.

Cependant, tant la police cantonale que les APM ne jugent pas nécessaire de prendre d'autres mesures car il est constaté que les cambriolages ne sont pas sur une seule période ou jours de la semaine, mais plutôt lissés sur toute l'année.

- *École*

Une action pour valoriser les déplacements à pieds à l'école, PEDIBUS, aura lieu le 22 septembre au matin. Il s'agit à nouveau d'une collaboration avec l'APEBAR, l'école de Compesières et la mairie.

Les navettes scolaires pour emmener les élèves à leurs cours de gymnastique à la salle de gymnastique à Perly ont débuté le 21 août dernier. Tout se passe bien et les premiers retours sont positifs.

- *La Nuit est belle*

À l'issue de la conférence sur la pollution lumineuse que nous avons organisée en juin dernier avec les deux cofondateurs de La Nuit est belle, MM. Pascal MOESCHLER et Eric ACHKAR, nous avons pris la décision d'abaisser toutes les lanternes à 25% au lieu des 50% actuellement entre 22h et 6h du matin. Cela sera effectif prochainement.

Par ailleurs, les demandes particulières d'habitants ont toutes déjà été traitées au coup-par-coup et avec des programmations personnalisées. Si vous constatez ou subissez encore des nuisances, n'hésitez pas à vous annoncer à la mairie pour qu'on puisse interpeler les SIG.

Ce qui m'amène à vous rappeler de participer à la manifestation « La Nuit est belle » qui aura lieu sur le site du hangar le 22 septembre prochain dès 19h.

Cela sera l'occasion, de venir regarder le court métrage « Où sont passées les lucioles » – documentaire sur la pollution lumineuse – puis en seconde partie de soirée une présentation des nuisances causées par la pollution lumineuse sur l'existence des chauves-souris. Il vous sera possible de partir à leur découverte avec des appareils à ultrasons. Et si le temps est clément, des télescopes seront installés pour observer le ciel.

Enfin, j'aimerais que le Conseil municipal ait une pensée en mémoire M. Jean-Charles DELÉTRAZ, ancien adjoint récemment décédé.

**M. C. CREFFIELD** relève que la mobilité reste un sujet d'actualité. Il indique à ce titre que l'Exécutif a été sollicité par des habitants du chemin Verbant pour diminuer la circulation sur cette route. Sachant que celle-ci n'est pas entièrement située sur la commune de Bardonnex, cela fera l'objet d'une discussion lors de la prochaine réunion fixée avec la commune de Plan-les-Ouates. Il déclare qu'étant donné que cette réunion est prévue après la rencontre avec M. Pierre MAUDET, le sujet sera également abordé avec le magistrat, du fait de la nature globale de la question de la circulation et comment la question peut s'inscrire dans une démarche générale de fluidification ou d'une diminution du trafic routier.

**M. L. LAVARINI** relève que des travaux d'élagage ont actuellement lieu le long du chemin du Maraîchet, relevant que la place de jeu a été fermée et le cheminement interdit pendant quelques jours. Il indique que ces travaux ont été validés et ont obtenu l'autorisation de l'OCAN, et plus particulièrement du service des forêts. Ces travaux étaient nécessaires pour sécuriser la promenade du Maraîchet ainsi que pour garantir la pérennité des différentes essences sur place. Il note que les troncs seront revalorisés pour du chauffage en plaquettes bois par une entreprise genevoise et que toutes les branches et feuilles seront broyées en copeaux et réutilisées sur la commune. Il remercie les membres du CM de relayer ces informations auprès de la population.

Concernant ensuite la construction de l'école, il indique que tous les avis sont positifs moyennant quelques réserves pour certains, sauf celui de l'OCAN, qui s'oppose à l'abattage d'un chêne sur le site. L'OCAN demande une modification du projet, ce qui est impossible étant donné que cela affecterait des canalisations en tête de réseaux. Il précise qu'il faudrait allonger les têtes de réseaux, ce qui changerait toutes les pentes de construction et donc des bâtiments moins encastrés, qui perdraient dès lors l'autorisation de la CMNS.

Il indique que l'Exécutif a écrit une lettre à M. Antonio HODGERS sur cette question afin de recevoir une réponse claire de sa part. Il rappelle que l'Exécutif avait déjà rencontré le chef de service pour lui faire part de cette question et qu'il avait indiqué qu'il soutiendrait ce projet en conseil de direction, ce qu'il n'a visiblement pas pu faire à cause de cette demande de modification de l'OCAN.

Il déclare enfin que le mandataire de la commune pour tout ce qui a trait au développement durable, Gauthier DELCLOY, a été agréé par les SIG, en qualité de Gestionnaire délégué. Cela signifie, pour la commune que 80 heures de son mandat pour Bardonnex seront prises en charge par les SIG.

## **5. Rapport des présidents des commissions**

**Mme A. ANTILLE** indique que la commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité ne s'est pas réunie depuis la dernière fois.

**Mme S. REUSSE** indique que la commission des bâtiments, école et sport s'est réunie hier soir pour aborder notamment la question du chêne sur le site de l'école. Elle ajoute qu'elle a préavisé favorablement le P-D-1554 et a visité le nouvel espace du dojo.

**M. C. FREY** indique que la commission des finances, de l'économie et de la sécurité s'est réunie deux fois depuis le dernier CM : le 21 août à la caserne des pompiers avec la commission homologue de la commune de Perly-Certoux, où elle a reçu une information sur le remplacement du camion tonne-pompe, en présence du colonel Schumacher, et le 31 août où elle a préavisé favorablement, avec une abstention, le P-D-1553.

**M. B. GAUD** indique que la commission des routes, des travaux et des emplacements communaux, s'est réunie mercredi dernier. Il explique qu'à cette occasion deux dossiers ont été prioritaires afin que l'administration puisse s'y concentrer, à savoir premièrement la sécurité sur la piste cyclable, et deuxièmement, la traversée sur la route des Hospitaliers vers le chemin Verbant et la traversée sur la route d'Annecy au niveau du chemin Surpierre. Il relève que l'enquête publique qui a été annoncée par l'Exécutif avec la limitation de la vitesse sur la route d'Annecy est un bon début.

**Mme S. SCHRAG** déclare que la commission sociale et de la culture s'est réunie le 22 août afin d'aborder la question de la sortie des aînés du 26 août. Elle remercie à ce titre les personnes qui étaient présentes pour l'encadrer.

**M. G. RANA ZOLANA** indique que la commission de l'environnement et du développement durable s'est réunie le 29 août. À cette occasion a été dressé un bilan général de la commission pour cette année, ainsi qu'une réflexion pour qu'elle soit plus efficace et efficiente dans son fonctionnement.

## 6. Projets de délibération, résolution, motion

### 6.1 *P-D-1553 – Crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 1'649'314,49 pour réaliser des amortissements complémentaires*

Mme la Présidente, constatant qu'il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière, passe la parole à Mme le Maire. **Mme B. GUEX-CROSIER** note qu'il s'agit d'une opération de même type que celle effectuée l'année passée pour diminuer les charges engendrées par la construction de l'école et les voir venir plus sereinement. Elle explique que ces amortissements sont basés sur les bénéfices des années précédentes. Elle précise qu'ils se feront en fonction des résultats de mars, mais que le SAFCO impose de les voter d'ici le prochain budget pour qu'ils puissent être effectués en 2024. Elle conclut qu'il n'y a pas grand-chose d'autre à ajouter sur le sujet étant donné qu'il s'agit de la même procédure que l'année précédente. Elle rappelle qu'il ne s'agit en aucun cas de détériorer les comptes.

**M. G. RANA ZOLANA** indique s'être abstenu lors du vote du préavis à la commission des finances, estimant qu'il serait plus opportun d'attendre le Plan financier quadriennal qui sera passé en novembre pour voter ces amortissements. Il déclare qu'il s'abstiendra par conséquent encore ce soir.

**M. U. SCHNEUWLY** relève qu'il est tout à fait censé de procéder à ces amortissements étant donné le résultat prévu. Il fait néanmoins observer que ces bénéfices conséquents sont aussi à mettre sur le compte d'impôts trop importants et estime que le taux du centime additionnel est trop élevé. Il déclare néanmoins que l'argent étant là, il serait bête de ne pas voter ces amortissements.

**M. C. FREY** relève qu'il serait peu indiqué de baisser les impôts lorsqu'un projet d'envergure est prévu, car l'on risquerait de devoir les augmenter davantage ensuite. Il fait observer que la commission des finances soutient dans son immense majorité cette position.

Comme la parole n'est plus demandée, Mme la Présidente soumet au vote l'objet suivant :

### **CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE 2023 DE CHF 1'649'314,49 POUR RÉALISER DES AMORTISSEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Considérant,

- l'excédent de revenus prévisionnels estimé dans le cadre du bouclage des comptes 2023,
- le plan financier quadriennal qui conclut, avant ces amortissements complémentaires, à un déséquilibre défavorable entre les charges et revenus dès l'exercice 2024,
- le tableau d'amortissements complémentaires en annexe à la présente délibération,
- que ces amortissements complémentaires permettraient de réduire fortement les charges d'amortissements pour les prochaines années et ainsi libérer une marge budgétaire qui sera utile à maintenir l'équilibre des comptes en regard du plan financier quadriennal,
- le préavis favorable, à l'unanimité moins une abstention, de cette délibération par la commission des finances réunie le 31 août 2023,
- l'exposé des motifs.

Conformément à la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre d.

Sur proposition de Mme le maire,

le Conseil municipal

**DÉCIDE par 14 oui, 0 non et 1 abstention :**

1. De procéder à des amortissements complémentaires sur les crédits listés dans l'annexe à la

présente délibération pour un montant de CHF 1'649'314,49.

2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires sous la rubrique 383 « amortissements complémentaires, immobilisations corporelles et incorporelles du patrimoine administratif ».
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 1'649'314,49.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

**6.2 P-D-1554 – Crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 20'000,- destiné à financer les dépenses liées à la relocation des associations utilisatrices de la salle communale dans d'autres locaux**

Mme la Présidente, constatant qu'il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière, passe la parole à Monsieur l'adjoint.

**M. L. LAVARINI** rappelle qu'il avait déjà abordé ce point il y a deux/trois mois. Il indique que toutes les associations ont pu entre-temps être relogées sur la commune ou en partenariat avec des communes voisines, mais que cela a un coût. Il explique que la commune a dû, entre autres, louer tous les midis le premier étage entier de la salle de paroisse étant donné le grand nombre d'enfants inscrits à la P'tite bouffe cette année. Un four supplémentaire a dû être installé. Il précise, par conséquent, que deux services ont lieu chaque midi, un en haut et un en bas. Il indique également qu'il a dû être procédé à l'aménagement du dojo dans l'ex-office postal et précise que si la FCBL a pris en charge les modifications qui devaient être faites de toute façon, la commune a pris en charge celles qui revenaient au dojo, à savoir notamment les vestiaires, une porte supplémentaire et l'inversion de la porte d'entrée pour des raisons de sécurité. Il relève également l'aide de la commune à des associations parties dans d'autres communes. Il indique que mises bout à bout ces petites dépenses débouchent sur un total de CHF 20'000,-.

Comme la parole n'est pas demandée sur cet objet, Mme la Présidente le soumet au vote :

**CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE 2023 DE CHF 20'000,- DESTINÉ À FINANCER LES DÉPENSES LIÉES À LA RELOCATION DES ASSOCIATIONS UTILISATRICES DE LA SALLE COMMUNALE DANS D'AUTRES LOCAUX**

Considérant,

- la fermeture officielle du centre communal au 30 juin 2023,
- la démolition prochaine du centre communal devant permettre la réalisation de la nouvelle école de Compesières,
- l'utilisation de cette salle communale par des associations pour la pratique de leurs activités, sportives et culturelles, et par le restaurant scolaire
- la bienveillance et le souhait de l'Exécutif de trouver des solutions de substitution de salles, pendant la durée des travaux, pour chacune des associations afin de leur assurer la continuité de leurs activités,
- les frais engendrés par l'équipement en matériel de ces nouveaux espaces,
- l'exposé des motifs.

Conformément à la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition de Mme le maire,

le Conseil municipal

**DÉCIDE par 15 oui, contre 0 non et 0 abstentions, soit à l'unanimité :**

1. De réaliser les travaux complémentaires destinés à accueillir les associations utilisatrices de la salle communale dans d'autres locaux.
2. D'ouvrir à Madame le maire un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 20'000,- destiné à financer les dépenses liées à ces travaux et à l'achat de matériel.
3. De comptabiliser ce montant sur le compte 3290.800.31300.00.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire 2023 par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus.

### **6.3 P-R-1071 – Pour une ou plusieurs solutions de substitution aux cartes journalières CFF des communes**

Mme la Présidente, constatant qu'il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière, passe la parole à **M. V. BUHAGIAR**.

Ce dernier donne lecture du texte suivant :

« À Bardonnex, comme ailleurs dans le canton et en Suisse, la commune propose à ses habitantes et à ses habitants, depuis de nombreuses années, la possibilité d'acheter une ou plusieurs cartes journalières CFF des communes.

Ces cartes permettent de voyager, pendant 24 heures, en deuxième classe et à un prix réduit, sur l'ensemble du réseau de bus, de car postal, de tram et de train, parfois même de bateau. Elles ont toujours rencontré un franc succès auprès des habitantes et des habitants de la commune et encore plus particulièrement pendant les week-ends.

Ces cartes présentaient l'avantage pour la population d'être facilement accessibles, simples d'utilisation et offraient une grande souplesse pour les usagères et les usagers. Elles n'imposaient que le jour de voyage, tout le reste était laissé au libre choix de l'utilisatrice ou de l'utilisateur de la carte journalière CFF des communes.

À Bardonnex, il suffisait simplement de réserver la carte par téléphone ou par courriel et de venir la chercher en mairie pour pouvoir voyager.

Simple, efficace, bon marché et sans utilisation numérique : Une solution idéale !

En 2021, l'annonce des CFF et de l'Alliance SwissPass de supprimer les cartes journalières CFF des communes à fin 2023 s'est heurtée à une levée de boucliers qui a été très marquée en Suisse romande, malheureusement insuffisante pour faire fléchir ces institutions.

La commune de Bardonnex a, par le biais d'une résolution votée à l'unanimité de son Conseil municipal le 18 mai 2021, manifesté son souhait de voir l'offre des cartes journalières CFF des communes maintenues, malheureusement sans succès.

À ce jour, les négociations entre l'Association des communes suisses (ACS), les CFF et l'Alliance SwissPass ont abouti sur une solution de cartes journalières des communes pour l'ensemble des communes suisses qui ne donne plus la priorité aux habitantes et habitants de la commune mais à l'ensemble de la population.

Si les conditions de ces nouvelles cartes semblent attrayantes, tant par leur prix que par le volume de cartes à disposition, il n'est néanmoins pas certain que la population puisse en bénéficier facilement.

Aussi, le groupe Le Centre, par le biais de cette résolution, demande le maintien au budget 2024 de la commune de Bardonnex du montant dévolu à l'achat des cartes journalières CFF des communes pour que l'Exécutif travaille à une ou plusieurs solutions. Ces dites solutions devront permettre aux habitantes et aux habitants de Bardonnex d'utiliser les transports collectifs à un coût qui restera attractif et accessible au plus grand nombre.

Le groupe Le Centre souhaite que la ou les solutions étudiées par l'Exécutif soient présentées en commission des finances et qu'un rapport écrit soit rédigé et présenté en séance plénière du Conseil municipal afin de communiquer largement sur une éventuelle nouvelle prestation à destination de la population.

Le groupe Le Centre vous remercie de faire bon accueil à ce projet de résolution qu'il considère comme un

acte d'intérêt général visant à proposer une ou plusieurs solutions pour favoriser les transports collectifs à la suite de la suppression des cartes journalières CFF des communes. »

**M. C. FREY** indique que son groupe estime qu'il s'agit d'une bonne proposition et annonce qu'il la soutiendra fortement. Il fait observer que la solution proposée par les CFF a des avantages et beaucoup d'inconvénients, en particulier du point de vue de la facilité d'utilisation. Il dit que son groupe espère que le travail envisagé pourra aboutir à quelque chose de satisfaisant.

**M. G. RANA ZOLANA** indique que son groupe soutiendra également la proposition et déclare avoir félicité Mme le Maire quant à celle-ci.

Comme la parole n'est plus demandée, Mme la Présidente soumet au vote le projet de délibération suivant :

### **POUR UNE OU PLUSIEURS SOLUTIONS DE SUBSTITUTION AUX CARTES JOURNALIÈRES CFF DES COMMUNES**

Considérant,

- la décision des CFF et l'Alliance SwissPass de supprimer les cartes journalières CFF des communes dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- l'engouement des habitantes et des habitants de Bardonnex pour les cartes journalières CFF des communes,
- l'intérêt de proposer à la population une offre de substitution qui favorise l'utilisation des transports publics dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- la résolution R-1062, votée à l'unanimité par le Conseil municipal le 18 mai 2021, qui soulignait la nécessité d'accélérer la transition écologique,
- l'engagement de la commune pour le développement de l'utilisation des transports publics,
- l'exposé des motifs.

Conformément à la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du groupe Le Centre,

le Conseil municipal

**DÉCIDE par 15 oui, 0 non et 0 abstentions, soit à l'unanimité :**

1. De maintenir au budget 2024 le montant actuellement dévolu à l'achat des cartes journalières CFF des communes afin d'étudier une ou plusieurs solutions pour favoriser l'utilisation des transports publics.
2. De présenter à la commission des finances, au plus tard dans le cadre de l'élaboration du budget 2024, les solutions préconisées.

#### **7. Pétition du Groupe d'habitants du bas du village de Bardonnex**

Mme la Présidente indique que cette pétition a été adressée par le groupe des habitant.es du bas du village de Bardonnex à Mme le Maire, à Messieurs les adjoints ainsi qu'aux conseillères municipales et conseillers municipaux. Elle précise que si elle a été mise à l'ordre du jour en tant que telle et pas insérée dans les communications du Bureau ou de l'Exécutif, c'est afin de gagner un petit mois et d'essayer de décider aujourd'hui la suite qui pourrait lui être donnée.

**Mme P. MESSERLI** donne lecture du texte de cette pétition.

**M. C. CREFFIELD** indique que les deux actions se sont probablement croisées et rappelle que l'Exécutif est en cours d'étude avec le cabinet RGR d'un plan de circulation pour Bardonnex-Nord, ce dont les pétitionnaires sont maintenant informés. Il explique que cela servira aux prochaines discussions avec le magistrat cantonal et espère que seront trouvées des solutions qui répondent aux attentes des

pétitionnaires. Il se propose de rencontrer les pétitionnaires quand des éléments précis seront sur la table et en ayant préalablement informé le CM.

**Mme C. BRECHBÜHL** demande à quelle date l'étude de RGR sera disponible ?

**M. C. CREFFIELD** répond qu'elle sera probablement disponible d'ici la fin de l'année.

**M. M. BOYMOND** demande si la démarche relève d'une volonté de renvoyer le texte en commission ou non ? Il relève que si c'était le cas il n'en verrait pas vraiment l'intérêt, étant donné qu'il s'agit d'une route cantonale pour laquelle des démarches sont déjà établies.

Il se demande dès lors s'il ne serait pas judicieux de renvoyer les pétitionnaires auprès de l'Exécutif, avec éventuellement le président de la commission concernée, qu'il s'agisse des routes ou de l'aménagement.

**M. G. RANA ZOLANA** indique qu'il voyait les choses de la même façon, étant donné qu'il n'existe pas de commission des pétitions. Ce que dit M. M. BOYMOND est juste, étant donné que l'Exécutif est le mieux habilité à pouvoir répondre aux pétitionnaires.

**Mme B. GUEx-CROSIER** relève qu'il existe deux chemins possibles au traitement de cette pétition, à savoir premièrement un renvoi dans une commission si le CM estime qu'elle relève de sa compétence ou, dans le cas contraire, un renvoi à l'Exécutif en le chargeant de tenir le CM au courant des discussions avec les pétitionnaires.

**Mme S. REUSSE** dit comprendre le fait que la commission ne soit pas compétente sur le sujet étant donné qu'il s'agit d'un problème cantonal, mais trouve extrêmement important qu'à chaque pétition déposée, les pétitionnaires soient reçus, que l'on discute avec eux et qu'ils soient écoutés, que cela soit par une commission ou par l'Exécutif.

**M. M. BOYMOND** relève que c'est pour cela qu'il serait intéressant que le président de la commission concernée soit aussi présent à ce moment-là.

**M. C. FREY** tient à revenir sur cette idée que le membre de l'Exécutif qui recevrait les pétitionnaires soit accompagné par le président de la commission concernée, ou un autre membre du CM, comme cela s'est d'ailleurs déjà fait. Il estime que cela permettrait de créer un usage profondément démocratique de collaboration entre l'Exécutif et le législatif.

**Mme C. BRECHBÜHL** demande si la pétition sera aussi abordée lors de la rencontre avec Pierre MAUDET ?

**M. C. CREFFIELD** répond par la positive, indiquant qu'elles seront même toutes abordées, étant donné qu'il s'agit de problématiques de longue durée sur lesquelles plusieurs pétitions ont été déposées.

Mme la Présidente indique que M. M. BOYMOND, Mme S. REUSSE et M. C. FREY proposent que l'Exécutif reçoive les pétitionnaires avec le président de la commission concernée. Elle demande à M. G. RANA ZOLANA si cette proposition lui convient également ?

**M. G. RANA ZOLANA** répond par la positive, indiquant que cela lui semble plus à même de répondre aux préoccupations des pétitionnaires.

Mme la Présidente en prend bonne note et demande quelle serait la commission dont le président accompagnerait l'Exécutif à cette occasion ?

**M. C. CREFFIELD** répond qu'il serait censé qu'il s'agisse du président de la commission de l'aménagement.

**M. C. BRECHBÜHL** rappelle que ce dossier avait cependant donné lieu à une commission jointe avec la commission des routes.

**M. B. GAUD** confirme, en tant que président de la commission des routes, qu'ils s'étaient joints à cette séance, mais relève que c'est essentiellement la commission de l'aménagement qui s'en est chargé.

Mme la Présidente, constatant que la parole n'est plus demandée, soumet au vote la proposition suivante, demandant « que l'Exécutif reçoive les pétitionnaires accompagnés de la présidente de la commission de l'aménagement ».

**La proposition est approuvée par 15 oui, 0 non et 0 abstentions, soit à l'unanimité.**

#### **8. Décisions de l'assemblée générale de l'ACG du 21 juin 2023 soumises au droit d'opposition des Conseils municipaux en vertu de l'art. 79 LAC**

Mme la Présidente, constatant qu'aucune opposition n'est formulée, indique que le CM prend acte de ces

décisions.

## 9. Propositions individuelles, questions et divers

Mme la Présidente cède la parole aux membres du CM, indiquant que l'Exécutif y répondra en bloc après le tour de parole.

**M. G. RANA ZOLANA** rappelant les réserves rapportées par M. l'adjoint, concernant la construction de la nouvelle école, demande si la démolition du centre communal va attendre l'autorisation de démolition en force ou si elle sera maintenue à la date prévue ?

**M. B. GAUD** tient à revenir sur le Clap de fin, rappelant qu'il s'agira durant ce week-end de rendre hommage à la salle communale plutôt que de présider à sa destruction. Il indique que sont attendues les informations sur le repas et le tournoi de MÖlkky.

**M. J.-C. MARCHAND** indique avoir appris avec une certaine surprise le prix envisagé pour le nouveau camion des pompiers en lisant le dernier compte-rendu de la commission des finances, et rappelant avoir passé 20 ans dans la compagnie, il souligne que le camion actuel avait été acheté CHF 80'000,- d'occasion, alors que celui proposé est neuf et coûte CHF 500'000,-. Il demande s'il serait opportun de l'acheter neuf et à ce prix, étant donné l'usage peu intensif du camion sur la commune ?

**M. C. FREY** annonce trois points divers. Il félicite tout d'abord la commune par rapport au rating de Solidar, rappelant que son groupe avait insisté pour que l'inscription se fasse. Il relève qu'il reste un petit effort à faire pour en devenir lauréat. Il relève ensuite que l'un des membres de l'Alternative habite au-delà du village de Bardonnex en direction de Perly-Certoux, mais tout de même sur la commune de Bardonnex, et qu'il ne reçoit jamais les tous-ménages de la commune. Il indique que ce membre a déjà fait plusieurs remarques à la commune à ce sujet et il demande que cette distribution défectueuse soit corrigée au plus vite. Il déclare troisièmement que le prix de 60 frs par personne, sans les boissons, prévu pour le repas du Clap de fin est à la limite du prohibitif, surtout si l'on souhaite que beaucoup de monde soit présent.

**Mme S. REUSSE** se félicite du fait que, comme les flyers distribués à la Vogue l'ont signalé, les filles sont enfin acceptées au sein de la Jeunesse de Bardonnex.

**Mme C. BRECHBÜHL** demande quelle est la raison de l'abattage d'arbres au chemin des Maraîchet et quelle est la politique de la commune concernant la plantation de nouveaux arbres ?

**Mme B. GUEx-CROSIER** aborde tout d'abord la question de la destruction de la salle communale et indique que l'Exécutif ne pense pas procéder à la démolition de celle-ci le 18 septembre, la date exacte de destruction du bâtiment étant encore en réflexion. Elle relève que les travaux qui devraient avoir lieu à la salle communale, par exemple de désamiantage, doivent prendre en compte le cas où elle devrait être réutilisée.

Concernant le prix du repas du Clap de fin, elle dit entendre la remarque, mais rappelle que la jeunesse de la commune pourra bénéficier d'une entrée gratuite dans la boîte de nuit, que l'apéritif sera offert à l'entier de la population, et que les familles pourront participer à un tournoi de MÖlkky. Il lui paraît en ce sens et à titre personnel pas prohibitif que celles et ceux qui veulent prendre un dernier repas ensemble payent un peu en faveur des familles et des jeunes, voire de toute la population pour ce qui est de l'apéritif.

Pour ce qui est du camion tonne-pompe, elle explique que la solution occasion a été testée et reste en vigueur, précisant néanmoins que celui proposé par le colonel Schumacher ne rentre pas dans la caserne de la commune. Elle relève qu'il n'est pas simple de trouver un tonne-pompe d'occasion et que pour avancer dans la démarche d'achat, les options doivent rester ouvertes, d'autant que le véhicule actuel doit être changé étant donné sa direction défectueuse, ainsi que l'a expliqué le colonel Schumacher.

Pour ce qui est des tous-ménages non-reçus, elle relève que le cas présenté est compliqué étant donné que le code postal est celui de Perly, mais indique que cette situation sera corrigée.

Pour ce qui est de la possibilité pour les filles d'adhérer à la Jeunesse de Bardonnex, elle explique avoir pu échanger avec des jeunes femmes à la Vogue et se réjouit également de cette information si celle-ci devait être confirmée.

**M. C. CREFFIELD** rappelle, concernant les arbres, qu'un budget avait été voté sur environ quatre ans. Si l'on reprend ce document, il explique que l'on peut voir où les travaux sont à effectuer et pourquoi. Il indique que la commune est tenue de remplacer un arbre abattu par un autre, mais que si elle peut faire plus elle fait plus. En outre, il indique qu'un plan forestier existe, qui répertorie tous les arbres présents sur le domaine public communal et certains dans le domaine privé.

**Mme C. BRECHBÜHL** demande si les raisons de l'abattage sont répertoriées sur le document ?

**M. C. CREFFIELD** répond par la positive, expliquant que les critères sont énumérés. Il cite l'exemple d'arbres qui seraient malades ou d'arbres qui par leur proximité avec d'autres gêneraient la progression d'essence plus intéressantes.

**Mme B. GUEX-CROSIER** ajoute que dans le cas du chemin du Maraîchet, il convenait de procéder comme il a été fait afin de notamment sécuriser la promenade et de garantir la pérennité de différentes espèces.

**M. N. VERNAIN-PERRIOT** tient à apporter une précision à M. J.-C. MARCHAND concernant l'achat du véhicule actuel des pompiers. Celui-ci avait été acheté CHF 43'000,- d'occasion. Il indique que suite à l'achat, des aménagements avaient bien entendu été faits à l'intérieur.

## **10. Calendrier**

<b>Date</b>	<b>Heure</b>	<b>Commission</b>	<b>Lieu</b>
09/10/23	19:00	Aménagement, urbanisme et mobilité	Salle des chevaliers
02/10/23 31/10/23	20:30 20:30	Bâtiments, école et sport	Salle des commissions
11/09/23 17/10/23	20:30 20:30	Environnement et développement durable	Salle des commissions
07/11/23	18:30	Finances, économie et sécurité	Salle des commissions
19/10/23	18:30	Routes, travaux et emplacements communaux	Salle des commissions
27/09/23 11/10/23	18:30 18:30	Sociale et culture	Salle des commissions

Constatant que l'ordre du jour est épuisé et que la parole n'est plus demandée, Mme la Présidente remercie les conseillers municipaux de leur présence et lève la séance à 21h48.